

Date de convocation :
22 octobre 2024

Affiché le :
12 novembre 2024

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 16

Conseil d'administration Séance du 8 novembre 2024

Délibération n°35-2024
**Tarifs « inscriptions Enseignement
supérieur et classe préparatoire »**

M. Pierre Schmit a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

Mme Virginie AVICE, Mme Agnès DOLHEM, Mme Catherine GENTILE, Mme Pauline GUELAUD, M. Efthimios KOUVATAS, M. Thomas LEBLOND, Mme Agnès LELIEVRE, Mme Angélique LINGER, M. Thierry MACHEFERT, M. Eddy MANERLAX, Mme Myriam MECHITA, M. Marc POTTIER, M. Pierre SCHMIT.

Ont donné procuration :

M. Lamri ADOUI à M. Thierry MACHEFERT, M. Romain BAIL à M. Pierre SCHMIT, Mme Béatrice DIDIER à M. Thomas LEBLOND, Mme GAVINI-CHEVET à Mme Agnès LELIEVRE, M. Jean-Michel KNOP à Mme Pauline GUELAUD, M. Didier PERRIER à Mme Catherine GENTILE.

Etaient excusés :

M. Lamri ADOUI, M. Romain BAIL, Mme Julie BARENTON-GUILLAS, Mme Béatrice DIDIER, Mme Nathalie DONATIN, Mme Juliette DUVIAU, Mme Christine GAVINI-CHEVET, M. Antoine JEAN, M. Jean-Michel KNOP, Mme Ophélie PARLANT, M. Didier PERRIER, M. Emmanuel VASSAL.

Etait absent :

M. Christopher MILES.

Etaient Invitées :

Mme Marina CAVAILLES, Mme Svetlana SVETLOVA, Mme Anne TROWSKI.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Dans le cadre la rentrée académique 2024/2025 et jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération, il convient de fixer les droits d'inscription de l'enseignement supérieur sur les deux sites de l'établissement.

A cet effet, il est proposé de fixer les droits d'inscription en enseignement supérieur comme suit :

Enseignement supérieur	Tarifs
Étudiants	520,00 €
Étudiants boursiers	360,00 €
Étudiants doctorat	700,00 €
Élèves classe publique préparatoire (dont 66€ d'arrhes non remboursables)	660,00 €
Frais d'inscription au concours d'entrée (non remboursables; déduits au moment de l'inscription définitive du candidat reçu)	50,00 €
Frais prévoyance/santé	27,00 €

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve les frais d'inscription pour l'année 2024/2025 et suivantes ;

Autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	16	0	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 12 novembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20241112-Delib35-2024-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Site de Caen (siège social)
17 cours Caffarelli,
14000 Caen

Site de Cherbourg
61 rue de l'Abbaye, 50100
Cherbourg-en-Cotentin

T. +33 (0)2 14 37 25 00
info@esam-c2.fr/www.esam-c2.fr
facebook/Esam.Caen.Cherbourg

L'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg est un
établissement public de coopération culturelle placé sous la tutelle
conjointe de Caen la mer Normandie Communauté urbaine, la Ville
de Cherbourg-en-Cotentin, l'État et la Région Normandie.

